



JANVIER 2020

Réunion du Conseil municipal du 2 décembre 2019

1) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020

L'article L.1612-1 du CGCT dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximal de 104 316,50 €.

2) TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que certaines parcelles de la commune, figurant dans le domaine privé de la commune mais répertoriées dans le tableau de classement des rues de la commune doivent être intégrées dans le domaine public de la commune. Le conseil municipal décide de classer plusieurs parcelles des secteurs de la Rue des Vignes, de l'impasse Le Lierre, de l'impasse du Breussot, de la rue du Foyer et de la zone des Longchamps.

3) DÉNOMINATION DES VOIES "LOTISSEMENT LES LONGS CHAMPS"

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le conseil municipal décide de nommer les rues du "lotissement Les Longs Champs" comme suit : rue du Pré Marigny, rue Croix d'Amont, rue du Poirier d'Argent, rue des Fèves.

4) DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire expose que le CCAS est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Le Conseil municipal décide de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2019 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

Monsieur le Maire précise que la dissolution du CCAS ne veut pas dire que les compétences liées à l'entité CCAS seront abandonnées ; une commission sociale sera créée, elle aura le même fonctionnement ainsi que la même composition qu'actuellement, soit pour moitié des conseillers municipaux et l'autre moitié sera composée de personnes externes telles qu'un représentant des associations, un représentant des personnes handicapées et un représentant des personnes âgées.

Le budget du CCAS est supprimé, les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget communal et les délibérations seront prises en conseil municipal après avis de la commission.

5) QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités annuel de la communauté de communes.

Point travaux présenté par M. Gilles GADESKI

Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Moulin

L'enrobé à chaud a été posé sur les tranchées. Une coupure de courant est prévue le 17 décembre rue du Moulin pour permettre aux agents de terminer les branchements.

Il est constaté par plusieurs conseillers que l'éclairage des nouveaux luminaires semble moins puissant par rapport à ceux posés précédemment grande rue.

Grande Rue

Les plantations des divers végétaux, prévues dans le marché des travaux de la grande rue ont été réalisées.

La réception des travaux a eu lieu lundi 2 décembre en présence du cabinet BAFU et de la société EUROVIA. Concernant le béton désactivé qui présente déjà certaines malfaçons, une réserve sera notée sur le PV de réception de travaux. Le constat final des désordres sera dressé à la fin de l'hiver. L'entreprise peut être tenue, à terme, à reprendre les parties du béton désactivé présentant des défauts.

Salle des fêtes

Changement des filtres de la Centrale TA qui étaient très encrassés, ce qui provoquait un dysfonctionnement du chauffage. Le constat de la pré-visite de contrôle établie par le SDIS 21 est satisfaisant, pas de travaux à prévoir.

Travaux de rénovation de la Longère

La réunion de démarrage des travaux est prévue jeudi 5 décembre à 9 h.

Vestiaire de foot

La VMC est hors service, il est prévu de la changer ainsi que les régulateurs thermostatiques des douches .

Zone de loisirs

Des potelets bois délimitant l'entrée de la zone étaient tombés dans le fossé et ont été remis en place par les employés communaux..

Alain BOEUF rend compte de la réunion de présentation du service des sports de la Communauté de Communes :

Dans le cadre de l'animation du territoire, 400 personnes environ bénéficient d'un panel de 22 activités de sport et bien être. Des stages multisports seront organisés pour les enfants pendant les vacances scolaires, dont un à la salle multi-activités de Saulon-la-Chapelle du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020.

Des courses d'orientation pour familles seront organisées sur le territoire et proposées également au périscolaire en un cycle de 6 séances d'une heure.

Il est prévu de mettre en place des activités sportives dans les crèches et les services petite enfance.

Une animation "Partir en livres" est programmée dans les bibliothèques et les médiathèques du territoire avec pour but de délocaliser la lecture afin que celle-ci puisse avoir lieu en extérieur avec un parcours d'orientation.

Divers

M. le Maire fait part des effectifs scolaires donnés lors du dernier conseil d'école du 15 novembre 2019 :

École élémentaire :

88 élèves dont 64 à Saulon et 24 à Barges répartis en 4 classes

Prévision de 94 élèves pour la rentrée de septembre 2020

École maternelle :

74 élèves répartis en 3 classes

Il est prévu 73 élèves pour la rentrée prochaine.

Les séances de piscine se déroulent actuellement à la piscine de Dijon, il a été demandé que ces séances se fassent à la piscine de Nuits-Saint-Georges, ce qui diminuerait le temps de trajet.

Gilles GADESKI rend compte des réunions du SICECO sur les achats d'énergies, du 8 octobre et 14 novembre, auxquelles il a assisté et informe sur les points suivants :

- 1) Pour la fourniture du gaz, et suite au lancement de nouvelles consultations, le prestataire TOTAL Direct énergie remplace GAZ de Bordeaux à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.
- 2) Pour la fourniture de l'électricité, la société ENGIE a remporté le marché de l'éclairage de la zone de loisirs (ancien tarif jaune supérieur à 36 KVA) et EDF a remporté le marché de l'éclairage public et des bâtiments (ancien tarif bleu inférieur à 36KVA) (Marchés du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022). Ces deux fournisseurs remplacent GAZ de Bordeaux.

Lors d'une autre réunion SICECO du jeudi 28 novembre consacré à l'éclairage public, il a été annoncé que la vente des CEE (Certificats d'économie d'Énergie) ayant rapporté au SICECO une plus-value importante , celui-ci a décidé d'en faire profiter les communes de la Communauté de Communes. Une somme de 60.000 € est allouée à Saulon la Chapelle pour la rénovation de 46 luminaires vétustes (pas les mats ni enfouissements), le reste à charge de la commune se montera à 20 %, soit 12.000 €. Les travaux sont programmés pour 2021.

ALERTE VIGILANCE

« Plusieurs vols d'essence dans des réservoirs de voiture stationnées dans les rues de la commune ont été constatés. La gendarmerie de Gevrey-Chambertin en a été informée. Soyez vigilants et n'hésitez pas à contacter soit la mairie soit la gendarmerie. »

Pascal BORTOT,
Maire de Saulon-la-Chapelle
et le Conseil municipal,
vous souhaitent
une excellente année
et vous invitent à
la cérémonie des vœux 2020

Bonne
Année

**Vendredi
10 janvier
2020**

Salle des
fêtes

19H



Mairie de
SAULON-LA-CHAPELLE
103 80 79 14 30
WWW.SAULON.FR

Mairie - rue du Foyer - 21910 SAULON-LA-CHAPELLE - 03.80.79.14.30 - www.saulon.fr

GRAND FEU DES SAPINS DE NOËL !

MERCI DE DÉPOSER
VOS SAPINS DEVANT
CHEZ VOUS
AVANT 10h,
sans déco, ni sac,
ni neige artificielle...

Vin chaud,
Café, Galettes !
Les bénéfices
seront
reversés aux
Restos du Cœur



Dépôt des sapins
au local municipal, rue de
la Gare à partir du **samedi
28 décembre**
OU
Collecte des sapins
devant chez vous
dimanche 12 janvier
de 10h à 11h30

Merci de ne pas jeter sur la voie publique



Dimanche 12 janvier – 18h
Plan d'eau Jean Cêtre - Saulon-la-Chapelle

VOS

DATES CLÉS



7

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
février 2020**

15 et 22

**1^{ER} ET 2^D TOURS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
mars 2020**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Dès
le 6
janvier
2020



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	FERMÉ		NOUVEAU
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Mercredi	FERMÉ		NOUVEAU
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	FERMÉ		NOUVEAU
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

SAULON-LA-CHAPELLE

Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	NOUVEAU
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER	
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	NOUVEAU
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h	

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 51 01 71 ou 03 80 61 18 19

AGENDA

- 10/1 à 19 h : Voeux de la commune - Salle des fêtes
- 11/1 à 10 h : Permanence élus - Mairie
- 11/1 à 10 h : Permanence avocat - Mairie
- 12/1 à 18 h : Fête des sapins - Plan d'eau
- 17/1 à 19 h : Voeux de la communauté de communes – La Karrière Villars Fontaine
- 27/1 à 19 h : Conseil municipal - Mairie
- 1/2 à 12 h 15 : Repas de la commune - Salle des fêtes
- 1/2 à 9 h - 12 h : Collecte au profit des Restos du coeur - Salle des fêtes
- 8/2 à 10 h : Permanence élus - Mairie
- 8/2 à 10 h : Permanence avocat - Mairie
- 8/2 à 20 h : Repas des pompiers - Salle des fêtes
- 15/2 à 11 h : Accueil nouveaux habitants et nouveaux nés - Mairie

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

**Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-saint-Georges**



3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76
Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15